



AUTORISATION DU DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre du travail pédagogique de l'accueil de loisirs et du secteur jeunes de la Commune d'Aix-Villemaur-Pâlis, les équipes sont amenées à photographier et / ou à filmer les enfants / jeunes lors des activités péri et extrascolaires.

Il ne s'agit pas de photographies ou films individuels d'identités mais de photos/films de groupe ou bien de vues montrant des enfants en activité.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos/films/vidéos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

La loi nous fait l'obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation.

Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le cadre ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans but lucratif et sans publication de nom de famille ni prénom.

En cas de refus de votre part, nous serions dans l'obligation soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage sur les photos.

Je soussigné (e)

Adresse

N° Tél. : e-mail :@.....

Agissant en qualité de représentant légal de l'enfant (prénom & nom) :

.....

Autorise les représentants de l'accueil de loisirs de la Commune d'Aix-Villemaur-Pâlis, à photographier et filmer mon fils / ma fille (1) OUI / NON (1)

Autorise la diffusion de ces photos / films sur tous les supports de communication, de promotion et d'informations (format papier et numérique) au service de la Collectivité.
OUI / NON (1)

Observations :

Ces prises de vue ne pourront être ni vendues, ni utilisées à d'autres fins que celles mentionnées ci-dessus.

Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le libre accès aux documents établis par l'accueil de loisirs de la Commune d'Aix-Villemaur-Pâlis, de même que le droit de retrait, sont de fait.

Établi pour faire valoir ce que de droit,

Le à

Signature du représentant légal

(1) RAYER LA MENTION INUTILE

